

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement**Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur sa première session***Résumé*

Prenant note qu'il importe que les pays adoptent une approche plus intégrée de l'évaluation des politiques macroéconomiques, des politiques de réduction de la pauvreté et des stratégies de financement du développement durable, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, à sa première session tenue à Bangkok du 6 au 8 décembre 2017, a recommandé que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) envisage de prendre des mesures dans les domaines suivants : a) renforcer les synergies dans ses travaux analytiques sur l'évaluation macroéconomique, les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de financement du développement durable ; b) poursuivre ses travaux d'analyse des politiques de réduction de la pauvreté d'une manière holistique, en gardant à l'esprit le contexte propre à chaque pays ; c) mettre en synergie son examen de la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au niveau régional avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et d) donner la priorité à ses travaux sur les questions de financement du développement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et en partenariat avec d'autres institutions compétentes selon qu'il conviendra.

Le Comité a également demandé au secrétariat de mettre l'accent sur : a) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des politiques macroéconomiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ; b) l'amélioration des capacités techniques des responsables politiques des pays ayant des besoins particuliers pour lutter contre la pauvreté, y compris ses aspects multidimensionnels ; c) l'établissement d'études analytiques et l'organisation d'activités de renforcement des capacités permettant d'aider les États membres à quitter la catégorie des pays les moins avancés, de faciliter la transformation structurelle des pays en développement sans littoral, et de contribuer à réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement ; d) l'intégration des questions de financement du développement dans ses activités, y compris la mobilisation des ressources nationales, le financement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé et par le développement des marchés financiers, et le financement des petites et moyennes entreprises ; et e) l'établissement d'un réseau pour les partenariats public-privé et le financement des infrastructures.

Le Comité a également recommandé que la Commission réexamine le mandat du Comité afin de mieux l'aligner sur le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être fournir des directives sur ces questions et approuver le rapport du Comité.

* ESCAP/74/L.1.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les recommandations ci-après du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et suite à donner.

2. Le Comité recommande que le secrétariat renforce les synergies dans ses travaux analytiques sur l'évaluation macroéconomique, les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de financement du développement durable de manière intégrée afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en partenariat avec d'autres institutions compétentes selon qu'il conviendra.

3. Le Comité recommande que le secrétariat poursuive ses travaux d'analyse des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté d'une manière holistique, en gardant à l'esprit le contexte propre à chaque pays, afin de faciliter les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif 1 de développement durable (« Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ») en partenariat avec d'autres institutions compétentes selon qu'il conviendra.

4. Le Comité recommande que le secrétariat mette en synergie son examen de la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au niveau régional avec le Programme 2030.

5. Le Comité recommande au secrétariat de donner la priorité à ses travaux sur les questions de financement du développement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et en partenariat avec d'autres institutions compétentes selon qu'il conviendra.

6. Le Comité recommande la tenue de discussions supplémentaires, y compris dans le cadre de la soixante-quatorzième session de la Commission et ultérieurement, s'il y a lieu, pour réexaminer le mandat dudit Comité, tel que figurant à l'annexe II du rapport annuel de la Commission¹, afin de mieux l'aligner sur le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

7. Le Comité demande au secrétariat de continuer d'organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des politiques macroéconomiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

8. Le Comité demande au secrétariat de continuer à améliorer les capacités techniques des responsables politiques des pays ayant des besoins particuliers pour lutter contre la pauvreté, y compris ses aspects multidimensionnels, par la fourniture d'ateliers.

9. Le Comité demande au secrétariat de continuer d'établir des études analytiques et de fournir des activités de renforcement des capacités à l'appui du retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés et de leur ajustement aux conditions prévalant dans le contexte du nouveau classement ; de faciliter la transformation structurelle des pays en développement sans

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, Supplément n°19 (E/2017/39-E/ESCAP/73/40).*

littoral, notamment par la voie de la coopération régionale ; et de contribuer à tirer parti des mesures d'appui internationales pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

10. Le Comité demande au secrétariat d'intégrer les questions de financement du développement dans ses activités, y compris dans les domaines suivants et selon les méthodes suivantes : a) la mobilisation des ressources nationales par le développement de la collaboration avec d'autres organisations multilatérales et institutions compétentes pour promouvoir le dialogue régional, le partage des connaissances et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les pays ayant des besoins particuliers ; b) le financement des infrastructures, y compris dans le cadre de partenariats public-privé et par le développement des marchés financiers ; et c) le financement des petites et moyennes entreprises par la préparation d'études nationales en partenariat avec les parties prenantes régionales et mondiales œuvrant à la promotion de l'inclusion financière. Dans ce contexte, le Comité a souligné qu'il importait d'éviter les doubles emplois, et ce afin de maximiser l'efficacité.

11. Le Comité demande au secrétariat d'envisager l'établissement d'un réseau de partenariats public-privé et le financement d'infrastructures afin de constituer une plateforme permanente dans le cadre de laquelle les experts pourront échanger les meilleures pratiques, partager leurs données d'expérience et leurs produits de connaissance, et apporter un appui en matière de renforcement des capacités.

II. Compte rendu des travaux

A. Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 2 de l'ordre du jour)

12. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/ESCAP/CMPPF(1)/1) et a été invité à examiner la publication parue sous le titre *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2017 : Governance and Fiscal Management* et sa mise à jour intitulée *Year-end Update*.

13. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur le thème « Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme 2030 ». Y ont participé M. Ahmad Jawad Osmani, Vice-Ministre de l'administration et des finances auprès du Ministère afghan de l'économie ; M^{me} Ekaterine Mikabadze, Chef du Département de l'analyse macroéconomique et de la planification de la politique fiscale auprès du Ministère géorgien des finances ; M. Dang Ngoc Minh, Directeur général adjoint du Département général de la fiscalité du Viet Nam ; et M. M. Govinda Rao, membre de la quatorzième Commission des finances, professeur émérite à l'Institut national des finances et de la politique publiques (Inde). La table ronde a été animée par M. Ly Thuch, Ministre d'État et Président du Comité national pour la CESAP (Cambodge).

14. Les membres de la table ronde ont souligné l'importance de la transparence budgétaire et présenté certaines réformes fiscales entreprises dans la région pour lutter contre la corruption et améliorer les performances budgétaires. Même si des réformes comme la taxe sur les produits et services étaient à l'état de chantier, elles constituaient un pas dans la bonne direction.

Les stratégies visant à promouvoir la création d'emplois et à mobiliser des ressources fiscales pour fournir des services publics tels que l'éducation et les soins de santé ont également été examinées.

15. Les représentants des membres et membres associés suivants de la Commission ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Géorgie ; Inde ; Japon ; Maldives ; Népal ; République de Corée ; Sri Lanka ; et Timor-Leste.

16. Les représentants de la Banque asiatique de développement (BAsD) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont également fait des déclarations.

17. Les réformes du secteur public, les innovations technologiques et la mise à niveau industrielle étaient essentielles pour stimuler la transformation structurelle et accroître la productivité. Ces réformes devraient être complétées par des programmes de développement économique, de protection sociale et d'amélioration des compétences et de formation privilégiant l'élément humain.

18. Le Comité a souligné l'importance des initiatives de coopération régionale en Asie et dans le Pacifique pour promouvoir la coopération économique et financière. Les représentants des organisations internationales présentes se sont déclarés prêts à collaborer dans des domaines tels que la mobilisation des ressources et la promotion du travail décent et ont marqué leur accord sur les diagnostics macroéconomiques du secrétariat.

19. Des études analytiques et des travaux de recherche rigoureux devraient être complétés par des activités de renforcement des capacités, en particulier sur les liens entre la gestion des politiques macroéconomiques et le Programme 2030. Il y avait lieu de prendre en considération les avantages et les différences dans les comparaisons avec les autres organisations compétentes afin de réduire les doubles emplois. Il a été suggéré d'analyser le rôle et la structure du système financier mondial et ses implications pour la région, d'étudier le rôle de l'innovation dans des domaines tels que le commerce électronique et la mobilisation des ressources, et de comprendre la transformation structurelle des secteurs d'activité et de l'emploi liée à l'innovation technologique, transformation communément désignée sous l'expression de « quatrième révolution industrielle ».

B. Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ainsi que des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique et objectifs de développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique : progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

20. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique : progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers » (E/ESCAP/CMPF(1)/2).

21. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur le thème « Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique : progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers ». Y ont

participé M. Ribaun Korm, Secrétaire général adjoint du Comité national pour la CESAP (Cambodge) ; M. Sudhaker Shukla, Conseiller économique auprès du Département du développement rural du Ministère indien du développement rural ; M. August Letlet, Directeur général du Ministère des finances et de la gestion économique du Vanuatu ; et M. Shankar P. Sharma, ancien Vice-Président de la Commission nationale de planification du Népal. La table ronde a été animée par M. Thinley Namgyel, Secrétaire de la Commission du bonheur national brut du Bhoutan.

22. Les membres de la table ronde ont mis en lumière les facteurs qui avaient contribué à la réduction de la pauvreté, notamment la transformation structurelle, la diversification des revenus des ménages ruraux et la stabilité macroéconomique. Reconnaisant la pertinence des contraintes géographiques et du manque de ressources pour le développement, ils ont souligné qu'une croissance soutenue était certes importante pour réduire la pauvreté, mais qu'il était essentiel d'adopter une approche multidimensionnelle pour lutter contre les multiples situations de privation existantes, dont le sans-abrisme, le manque de terres, l'analphabétisme et le mauvais état de santé. Les membres de la table ronde ont également mis l'accent sur les dimensions sexospécifiques de la pauvreté et ont examiné le rôle de la gouvernance, de l'engagement et de l'efficacité des gouvernements dans la lutte contre la pauvreté. Étant donné les ressources financières limitées, les pays devaient donner la priorité aux objectifs de développement et restructurer les budgets nationaux en conséquence, ainsi que renforcer le rôle du secteur privé dans le développement.

23. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Inde ; Japon ; Maldives ; Népal ; Philippines ; Sri Lanka ; Timor-Leste ; et Viet Nam.

24. Le Comité a souligné le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité de politiques et de stratégies appropriées d'élimination de la pauvreté. Il importait d'accélérer les efforts d'élimination de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où les communautés étaient plus vulnérables et où l'incidence de la pauvreté était souvent plus élevée. Le Comité a également souligné l'importance des services financiers inclusifs et des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, y compris les politiques de création d'emplois et de sécurité sociale, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines. L'élimination de la pauvreté exigeait, entre autres considérations, des conditions macroéconomiques stables, la transformation structurelle des économies et le développement des infrastructures, en gardant à l'esprit le contexte propre à chaque pays.

25. Certains représentants ont réaffirmé leur engagement à l'égard de l'élimination de la pauvreté (objectif 1 de développement durable) avant l'échéance figurant dans le Programme 2030.

Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

26. Le Comité était saisi de la note du secrétariat relative à l'appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique (E/ESCAP/CMPF(1)/3).

27. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur le thème : « Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ». Y ont participé M. Kazi Anowarul Hoque, Secrétaire adjoint à la Division des relations économiques du Ministère bangladais des finances ; M. Khomraj Koirala, Secrétaire adjoint au secrétariat de la Commission nationale de planification (Népal) ; M. Lae Tui Siliva, Directeur général assistant au Secteur des finances du Ministère samoan des finances ; et M. Rajiv Biswas, Économiste en chef pour l'Asie et le Pacifique au IHS Markit (Singapour). La table ronde a été animée par M. Mohamed Jaleel, Conseiller principal auprès du Ministre des finances et du trésor et ancien Ministre des finances et du trésor (Maldives).

28. Les membres de la table ronde ont fait ressortir que les infrastructures physiques jouaient un rôle important dans la réduction de la pauvreté et des données fiables étaient nécessaires pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. Notant les problèmes qui se posaient en matière de gouvernance et de gestion des terres et la faiblesse des activités économiques pour créer suffisamment d'emplois, ils ont souligné la vulnérabilité des pays ayant des besoins particuliers face aux chocs environnementaux et les conséquences que pouvait avoir la géographie sur le développement durable. Compte tenu du resserrement des ressources dans ces pays, ils ont relevé l'importance d'une coopération prévisible et stable pour le développement, y compris, entre autres, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour relever les défis auxquels ils étaient confrontés dans leur développement. Outre l'octroi de ressources financières à des conditions de faveur pour le développement, ils ont proposé de tirer parti de la participation du secteur privé au financement du développement. Ils ont suggéré de ne pas se limiter à l'aide publique au développement, mais aussi de faire jouer les marchés des capitaux intérieurs existants, le cas échéant, et d'envisager d'autres options comme les fonds de placement en actions privés régionaux et d'autres institutions et arrangements financiers régionaux, selon que de besoin.

29. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Japon ; Mongolie ; et Timor-Leste.

30. Le Comité a rappelé les difficultés rencontrées par nombre de pays ayant des besoins particuliers dans leur développement, notamment le fait d'être dépourvus de littoral, d'avoir une population peu nombreuse et une économie nationale réduite, de souffrir de leur éloignement et de vulnérabilités face aux catastrophes naturelles. Les petits États insulaires en développement étaient particulièrement exposés aux effets des changements climatiques et les pays en développement sans littoral étaient confrontés à des coûts de commerce et de transport élevés.

31. Le renforcement de la coopération régionale et de l'appui financier et technique extérieur était nécessaire pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays ayant des besoins particuliers. Le développement des capacités techniques était important dans ces pays, ainsi que le rôle joué par le secrétariat dans l'apport d'un appui en ce sens.

C. Stratégies de financement du développement durable

(Point 4 de l'ordre du jour)

32. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Renforcer le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CMPF(1)/4).

33. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur le renforcement du financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Y ont participé M. Wayne Swan, Parlementaire et ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des finances (Australie), et Président du Groupe d'éminents experts sur les politiques fiscales et la gestion des dépenses publiques pour le développement durable ; M. Jiao Xiaoping, Directeur général du Centre chinois du partenariat public-privé au Ministère chinois des finances ; M. Astera Primanto Bhakti, Chef de l'Agence d'éducation et de formation financières au Ministère indonésien des finances ; et M. Sunghwan Shin, Président du Conseil pour la coopération financière internationale (République de Corée). La table ronde a été animée par M. Nim Dorji, Ministre bhoutanais des finances.

34. Les membres de la table ronde ont souligné le rôle crucial que jouait le financement dans la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, il était nécessaire de mobiliser davantage de ressources intérieures en relevant la contribution des recettes fiscales. On pourrait y parvenir en développant fermement la culture fiscale, en assurant l'appui public pour les réformes fiscales, en améliorant la transparence dans la transmission d'informations fiscales, en mettant en rapport les mesures relatives aux recettes publiques et les politiques de dépenses sociales, en assurant l'efficacité dans la gestion des dépenses publiques et en évitant un nivellement par le bas s'agissant de la concurrence fiscale internationale. Les membres de la table ronde ont préconisé un renforcement de la coopération fiscale régionale, en tirant parti de la plateforme qu'offrait le secrétariat à l'échelle régionale pour le partage des connaissances et le traitement des problèmes fiscaux transfrontières tels que le prix de transfert et la concurrence fiscale.

35. Les membres de la table ronde ont également souligné la nécessité pour le secteur privé de conforter les ressources publiques nécessaires pour la mise en œuvre du Programme 2030. En particulier, le rôle important et croissant joué par les partenariats public-privé dans le financement des infrastructures dans la région a été mentionné. La coopération régionale concernant les questions touchant ces partenariats était nécessaire pour échanger les meilleures pratiques, entreprendre des projets de renforcement des capacités et établir une base de données sur les projets susceptibles d'être lancés à l'intention des investisseurs. Le secrétariat pourrait prendre l'initiative d'établir un tel réseau de coopération. Le financement jouait un rôle fondamental pour la croissance des petites et moyennes entreprises. Améliorer l'accès au capital de départ constituait un problème majeur, mais les politiques visant à stimuler le financement ne devaient pas déstabiliser l'écosystème des petites et moyennes entreprises dans les pays.

36. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Japon ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Samoa ; Sri Lanka ; Thaïlande ; et Timor-Leste.

37. Le représentant du Fonds d'équipement des Nations Unies a fait une déclaration.

38. Le représentant de la BASD a également fait une déclaration.

39. Le Comité a exprimé son appui au financement du programme de développement à l'échelle mondiale et au suivi régional mené dans le cadre du système des Nations Unies au moyen de concertations régionales de haut niveau, de produits de recherche et de connaissance, de services consultatifs et de mesures de renforcement des capacités. Il a noté qu'il importait de renforcer

la marge d'action budgétaire pour appuyer le développement durable, notamment en privilégiant des systèmes fiscaux plus simples, plus équitables et plus efficaces. Il serait essentiel d'associer plus étroitement la nécessité de mobiliser efficacement les recettes publiques et l'obligation de rendre des comptes en matière de dépenses publiques, tout en renforçant les capacités institutionnelles, de façon à améliorer le respect des règles fiscales, à promouvoir la transparence et à lutter contre la corruption en matière fiscale. L'utilisation des technologies de l'information et du numérique et l'adoption de réformes ciblées visant à améliorer l'ensemble du système fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe unifiée sur les produits et services, pourraient également contribuer largement à améliorer la perception des recettes.

40. Le Comité a constaté que la région se heurtait à d'importants problèmes de financement des infrastructures et qu'il fallait examiner diverses possibilités de financement pour combler les lacunes infrastructurelles, notamment en faisant appel à des partenariats public-privé et à des solutions fondées sur les marchés de capitaux. À cet égard, il a pris note de l'appui du secrétariat dans le domaine du financement des infrastructures et des partenariats public-privé, s'agissant par exemple du renforcement des capacités et de la création d'un environnement favorable aux partenariats public-privé. Plusieurs délégations ont reconnu que la coopération régionale en matière de financement de l'action climatique était nécessaire pour le développement durable, notamment au moyen d'instruments novateurs comme les obligations dites « vertes » ou « bleues ».

41. Le Comité a indiqué que les petites et moyennes entreprises étaient importantes, non seulement de par leur nombre, mais aussi parce qu'elles occupaient une part considérable dans l'emploi total. Il a également souligné le rôle utile des jeunes entreprises dans le processus d'innovation et indiqué qu'il fallait mettre en place des programmes spécifiques pour leur faciliter l'accès au financement, notamment sous la forme de prêts à des conditions favorables accordés par des institutions financières spécialisées. Il a examiné l'expérience de divers pays en matière d'appui aux petites et moyennes entreprises, notamment en ce qui concernait les garanties de crédit, les incitations fiscales, l'obligation pour les banques commerciales de consentir des prêts et la promotion des produits de microfinancement. Il a abordé les aspects plus généraux de l'inclusion financière en rapport avec la facilitation de l'accès à divers produits financiers au profit des personnes qui ne possédaient pas de compte bancaire. Il a souligné qu'il importait de promouvoir la coopération avec les organisations régionales et mondiales compétentes dans le domaine du financement des petites et moyennes entreprises, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Conseil de la coopération financière internationale.

42. Le Comité a pris note de l'avis exprimé selon lequel il conviendrait de se conformer au principe de responsabilités communes mais différenciées. La coopération Nord-Sud devrait rester le principal circuit de financement du développement, et les engagements non tenus dans le cadre de l'aide publique au développement devaient être honorés.

D. Examen de l'orientation future du sous-programme

(Point 5 de l'ordre du jour)

43. Le Comité a été invité à examiner une autre note du secrétariat intitulée « Examen de l'orientation future du sous-programme » (E/ESCAP/CMPP(1)/5).

44. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Japon ; Mongolie ; et Timor-Leste.

45. Le Comité a pris note de l'exposé présenté par le secrétariat sur l'élaboration du cadre stratégique et du programme de travail proposés pour la période 2020-2021, dans le contexte plus large des propositions de réforme de la gestion présentées actuellement par le Secrétaire général. Il a souligné que les modifications qu'il était proposé d'apporter à son mandat méritaient d'être étudiées attentivement et que les États membres avaient besoin de plus de temps pour les examiner plus avant.

E. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

46. Aucun projet de résolution n'a été examiné par le Comité.

F. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité

(Point 7 de l'ordre du jour)

47. Le Comité a été informé que sa deuxième session devrait se tenir à Bangkok au dernier trimestre de 2019. Les dates exactes seraient arrêtées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

G. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

48. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

H. Adoption du rapport du Comité sur sa première session

(Point 9 de l'ordre du jour)

49. Le Comité a adopté le présent rapport le 8 décembre 2017.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

50. Le Comité a tenu sa première session à Bangkok du 6 au 8 décembre 2017. La session a été ouverte par M. Apisak Tantivorawong, Ministre thaïlandais des finances. Des déclarations ont été faites par M. Ly Thuch, Ministre d'État et Président du Comité national pour la CESAP (Cambodge), M. Gaetan Pikioune, Ministre des finances et de la gestion économique (Vanuatu), et la Secrétaire exécutive de la CESAP.

B. Participation

51. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session du Comité : Afghanistan ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Îles Marshall ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique

populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Vanuatu ; et Viet Nam.

52. Étaient représentés les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après : Fonds d'équipement des Nations Unies ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; et Organisation internationale du Travail.

53. Un représentant de la Banque asiatique de développement a participé à la session.

C. Élection du Bureau

54. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Rosemarie G. Edillon (Philippines)

Vice-Présidents : M. Ly Thuch (Cambodge)
 M. Gaetan Pikioune (Vanuatu)
 M. Ahmad Jawad Osmani (Afghanistan)
 M. Khamlien Pholsena (République démocratique populaire lao)

Rapporteur : M. Nim Dorji (Bhoutan)

D. Ordre du jour

55. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ainsi que des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique et objectifs de développement durable :
 - a) Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique : progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers ;
 - b) Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique.
4. Stratégies de financement du développement durable.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session.

7. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité sur sa première session.

E. Manifestations parallèles

56. Les séminaires, les manifestations parallèles et les réunions spéciales ci-après ont été organisés parallèlement à la session du Comité :

- a) 6 décembre 2017, atelier régional sur les partenariats public-privé et le financement sur les marchés de capitaux aux fins du développement d'infrastructures durables ;
- b) 6 décembre 2017, atelier sur la mobilisation des ressources publiques nationales aux fins du développement durable ;
- c) 6 décembre 2017, réunion d'experts sur les perspectives macroéconomiques et les défis de politique générale en Asie et dans le Pacifique, y compris dans les pays ayant des besoins particuliers (une séance antérieure d'une journée avait été organisée le 4 décembre) ;
- d) 6 et 8 décembre 2017, réunion d'experts sur la mise en œuvre régionale de la Déclaration et du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ;
- e) 6 décembre 2017, manifestation parallèle : présentation officielle de la publication intitulée *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2017 : Year-end Update* ;
- f) 6 décembre 2017, concertation sous-régionale sur les stratégies en matière d'infrastructure pour le Pacifique ;
- g) 7 décembre 2017, atelier sur les études relatives au financement des infrastructures dans certains pays ;
- h) 8 décembre 2017, manifestation parallèle : présentation officielle du rapport sur la fiscalité pour une prospérité partagée, document élaboré conjointement par la CESAP et Oxfam.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CMPF(1)/1	Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2
E/ESCAP/CMPF(1)/2	Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique : progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers	3 a)
E/ESCAP/CMPF(1)/3	Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique	3 b)
E/ESCAP/CMPF(1)/4	Renforcer le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique	4
E/ESCAP/CMPF(1)/5	Examen de l'orientation future du sous-programme	5
E/ESCAP/CMPF(1)/6	Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur sa première session	
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CMPF(1)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/CMPF(1)/L.2	Projet de rapport	9
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/CMPF1	Information for participants	
www.unescap.org/events/CMPF1	List of participants	
www.unescap.org/events/CMPF1	Tentative programme	